

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 7114 du 10 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ1709386S

Le commandant la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 25545 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630309S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017:

**Barbereau** François                      NIGEND : 163 112                      NLS : 8 019 903

**Arcens** Xavier                              NIGEND : 133 955                      NLS : 5 310 802

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2017.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
D. STRIEBIG*